Bac Général HGGSP + SES (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Sciences économiques et sociales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hggsp-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Session 2022 • Asie • Jour 2

Code sujet **22-HGGSPJ2JA1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Exercice 1 — Dissertation au choix parmi les sujets 1 et 2
2 réponses • sujet p. 2–2

Exercice 2 — Étude critique de document(s) : « L’évolution du climat et son impact sur les sociétés »
1 réponses • sujet p. 3–4

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Exercice 1

10 points

Dissertation au choix parmi les sujets 1 et 2

Sujet 1

Question Dissertation n°1

Sujet p. 2

> Les guerres irrégulières : de la guérilla au terrorisme.

Sujet 1 — « Les guerres irrégulières : de la guérilla au terrorisme. »

Démarche et problématique. La guérilla est une manière de combattre : des forces souvent moins nombreuses et moins équipées que leur adversaire évitent l'affrontement frontal et privilégient la mobilité, les embuscades et l'usure. Le terrorisme désigne une stratégie de violence politique qui cherche à provoquer la peur et à exercer une pression sur un adversaire en frappant notamment des civils ou des symboles. Ces notions ne sont pas synonymes : une guérilla n'emploie pas nécessairement le terrorisme, et des attentats terroristes peuvent être commis sans guerre de guérilla. Le sujet invite donc à étudier leur évolution et leurs possibles combinaisons, sans raconter une succession automatique de l'une à l'autre.

Problématique. Comment les guerres irrégulières ont-elles évolué de guérillas souvent enracinées dans un territoire à des formes de violence terroriste parfois transnationales, et quelles continuités comme quelles différences subsistent entre ces pratiques ?

Plan argumenté.

1. **La guérilla, une forme ancienne de guerre asymétrique, est réinvestie par les mouvements révolutionnaires et anticoloniaux.** Elle permet à un acteur militairement inférieur de prolonger le combat et de chercher l'appui de la population.
2. **Au XXe siècle, guérilla et terrorisme peuvent coexister, mais le terrorisme devient également une stratégie autonome.** Les attentats, prises d'otages et détournements d'avions visent à produire un effet politique et médiatique qui dépasse les victimes directes.
3. **Depuis la fin de la guerre froide, les conflits irréguliers se recomposent en formes hybrides.** Des organisations peuvent associer contrôle territorial, combats armés et attentats ; les réponses des États combinent moyens militaires, policiers et politiques et soulèvent des enjeux de droit.

Rédaction. Les guerres ne se limitent pas aux affrontements réguliers entre armées d'États. Un acteur moins puissant peut éviter la bataille rangée et chercher à user son adversaire par des attaques ponctuelles, des embuscades ou l'action clandestine. La guérilla et le terrorisme appartiennent à l'ensemble des pratiques irrégulières, mais ils ne se confondent pas : la première désigne principalement une méthode de combat, le second une stratégie de violence politique destinée à produire un effet de peur et de contrainte. Comment les guerres irrégulières ont-elles évolué de guérillas souvent enracinées dans un territoire à des formes de violence terroriste parfois transnationales, et quelles continuités comme quelles différences subsistent entre ces pratiques ?

La guérilla est ancienne, mais elle prend une importance particulière face aux armées modernes. Le mot se diffuse pendant la guerre d'indépendance espagnole contre l'occupation napoléonienne, entre 1808 et 1814 : des combattants espagnols harcèlent les troupes françaises sans pouvoir les affronter à égalité. Au XXe siècle, cette méthode est systématisée par des mouvements révolutionnaires. En Chine, le Parti communiste dirigé par Mao Zedong mène une longue lutte armée avant sa victoire en 1949. La guérilla s'appuie sur la

FormaV - document d'entraînement non officiel

mobilité, la connaissance du terrain et le soutien — volontaire ou obtenu sous la contrainte — d'une partie de la population. Elle cherche à affaiblir l'adversaire et à rendre le conflit coûteux ; elle peut, dans certains cas, précéder le passage à une guerre plus conventionnelle.

Les guerres de décolonisation rendent ces stratégies particulièrement visibles. En Indochine, le Vietminh, dirigé par Hô Chi Minh et organisé militairement notamment par Võ Nguyên Giáp, combat la France de 1946 à 1954. Après la défaite française de Diên Biên Phu, en mai 1954, les accords de Genève mettent fin à la guerre menée par la France en Indochine. Au Vietnam, le Front national de libération du Sud, souvent appelé Viet Cong, mène ensuite une guérilla contre le régime sud-vietnamien et les États-Unis, qui s'engagent massivement à partir de 1965. L'asymétrie ne signifie pas que les guérilleros remportent chaque bataille : leur objectif est aussi de rendre la guerre politiquement et humainement coûteuse pour une puissance supérieure.

La guerre d'Algérie, de 1954 à 1962, montre à la fois l'efficacité et les limites de cette stratégie. Le Front de libération nationale (FLN) mène des actions armées contre la présence française afin d'obtenir l'indépendance. Lors de la bataille d'Alger, en 1956-1957, le FLN organise des attentats dans la ville ; l'armée française démantèle ses réseaux au prix d'une répression marquée notamment par l'usage de la torture. La lutte ne se réduit donc pas à une opposition entre guérilla et armée : elle comprend une bataille politique pour le soutien de la population, des violences contre des civils et une crise de légitimité. Les accords d'Évian, signés le 18 mars 1962, ouvrent la voie à l'indépendance algérienne, proclamée après le référendum d'autodétermination du 1er juillet 1962.

Le terrorisme ne constitue toutefois pas simplement une guérilla qui aurait changé de nom. Il se développe aussi comme stratégie propre. À la fin du XIXe siècle, des anarchistes recourent à des attentats en Europe, dont l'assassinat du président français Sadi Carnot en 1894. Dans les conflits du XXe siècle, des organisations peuvent associer lutte armée et actions terroristes. Pendant la guerre d'Algérie, les attentats du FLN visant des lieux fréquentés par des civils à Alger en 1956-1957 cherchent à provoquer un choc et à donner une visibilité internationale à la cause indépendantiste. Des organisations palestiniennes, dont le Front populaire de libération de la Palestine, utilisent à partir de la fin des années 1960 des détournements d'avions et des prises d'otages pour attirer l'attention internationale. Ces exemples montrent que le terrorisme vise un public plus large que les seules victimes directes : la peur, la publicité et la pression politique font partie de la stratégie.

À partir de la fin du XXe siècle, certaines organisations terroristes construisent des réseaux transnationaux. Les attentats d'Al-Qaïda aux États-Unis, le 11 septembre 2001, frappent des cibles symboliques et font près de 3 000 morts. Ils conduisent les États-Unis à lancer la « guerre contre le terrorisme », notamment en Afghanistan à partir de 2001 puis en Irak en 2003. Ces interventions montrent la difficulté de vaincre un adversaire dispersé : la puissance militaire peut renverser un régime ou occuper un territoire, mais elle ne suffit pas nécessairement à éliminer des réseaux clandestins ni à résoudre les conflits politiques qui les alimentent. Les technologies de communication et la circulation mondiale des images donnent par ailleurs aux attentats une résonance qui dépasse largement le lieu où ils sont commis.

Il serait pourtant erroné de conclure que la guérilla a été remplacée par le terrorisme. Des organisations combinent les deux méthodes, et les frontières entre elles peuvent évoluer au cours d'un conflit. L'organisation État islamique proclame un « califat » en 2014 sur des territoires d'Irak et de Syrie : elle exerce alors un pouvoir territorial et mène des combats armés, tout en organisant ou en inspirant des attentats. La perte de son contrôle territorial en Irak en 2017 puis de son dernier territoire en Syrie, à Baghouz, en 2019, ne signifie pas la disparition de ses réseaux et des groupes affiliés. Une même organisation peut donc passer du contrôle d'un territoire à des opérations clandestines, sans que ces formes de violence soient identiques.

Les réponses des États comportent elles aussi plusieurs dimensions. Elles peuvent associer renseignement, police, coopération internationale et action militaire, mais leur efficacité dépend également de la protection des civils et de la prise en compte des causes politiques des conflits. Les opérations de contre-insurrection cherchent souvent à isoler les combattants de la population ; lorsqu'elles s'accompagnent de violences contre les civils, elles peuvent au contraire nourrir le recrutement et délégitimer l'État. Le droit international humanitaire encadre les conflits armés, tandis que le droit pénal et la coopération entre États sont mobilisés contre les attentats. La qualification des actes et le traitement des personnes détenues demeurent des enjeux de débat.

Ainsi, de la guérilla au terrorisme, les guerres irrégulières se sont diversifiées plutôt qu'elles n'ont suivi une évolution linéaire. La guérilla demeure une méthode de combat asymétrique, souvent liée à un territoire et à un rapport de forces défavorable ; le terrorisme est une stratégie de violence politique qui cherche à frapper les esprits et peut s'exercer au-delà des fronts. Ils peuvent se combiner dans des conflits hybrides, mais leur distinction reste essentielle pour comprendre les acteurs, leurs objectifs et les réponses à leur apporter.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La guérilla et le terrorisme sont deux formes distinctes, parfois combinées, de guerre irrégulière. La première mise sur l'usure et la mobilité face à un adversaire plus puissant ; le second utilise la violence et la terreur pour exercer une pression politique, parfois à l'échelle transnationale. Leur évolution ne forme pas une succession simple : les guérillas persistent et certains groupes associent combat territorial, clandestinité et attentats.

Sujet 2

Question Dissertation n°2

Sujet p. 2

> Histoire et mémoires : quels débats ?

Sujet 2 — « Histoire et mémoires : quels débats ? »

Démarche et définitions. L'histoire est une démarche critique de connaissance qui établit et interprète les faits à partir de sources confrontées et replacées dans leur contexte. Les mémoires sont des souvenirs vécus ou transmis par des individus et des groupes ; elles sont plurielles, sélectives et liées aux enjeux du présent. Il ne faut pas les opposer absolument : les témoignages sont des sources pour l'historien, tandis que les travaux historiques peuvent transformer les mémoires et les politiques de mémoire.

Problématique. Comment la confrontation entre l'enquête historique et les mémoires plurielles renouvelle-t-elle les débats sur l'interprétation des passés douloureux, leur reconnaissance publique et leur transmission ?

Plan argumenté.

1. **Les mémoires peuvent imposer des récits dominants ou concurrents.** Après un conflit, des groupes ne retiennent pas les mêmes expériences, et certains récits peuvent en marginaliser d'autres.
2. **Le travail historique met ces récits à l'épreuve et contribue à leur évolution.** La critique des sources, l'ouverture d'archives et les enquêtes historiques permettent de discuter les interprétations établies.
3. **La reconnaissance publique et les usages politiques du passé entretiennent de nouveaux débats.** Discours, procès, lois et commémorations rendent certaines expériences visibles, mais ne construisent pas automatiquement une mémoire commune.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Rédaction. Les sociétés ne se souviennent pas toutes de la même manière de leur passé. Les victimes, les témoins, les anciens combattants, les États et les générations qui n'ont pas vécu les événements peuvent porter des récits différents, parfois contradictoires. L'histoire, quant à elle, est une démarche de connaissance : l'historien confronte des sources, les critique et cherche à expliquer les faits dans leur contexte. Elle ne se confond donc pas avec la mémoire, mais ne peut ignorer les témoignages et les représentations du passé. Comment la confrontation entre l'enquête historique et les mémoires plurielles renouvelle-t-elle les débats sur l'interprétation des passés douloureux, leur reconnaissance publique et leur transmission ?

Après la Seconde Guerre mondiale, la mémoire publique française de l'Occupation est longtemps dominée par un récit qui met en avant la Résistance et présente la France comme largement unie contre l'occupant. Cette représentation, souvent qualifiée de « résistancialiste », répond notamment au besoin de reconstruire l'unité nationale après la Libération. Elle ne rend toutefois pas suffisamment compte de la diversité des attitudes sous l'Occupation ni de la collaboration du régime de Vichy dirigé par Philippe Pétain. Les mémoires des victimes de la persécution, des résistants, des prisonniers, des déportés et des collaborateurs ne sont pas identiques ; certaines restent longtemps peu présentes dans l'espace public.

Le travail des historiens contribue à mettre en discussion les récits dominants. En 1973, l'historien américain Robert O. Paxton publie *La France de Vichy*, ouvrage fondé notamment sur l'exploitation d'archives allemandes. Il montre que le régime de Vichy a mené une politique de collaboration et ne peut être décrit seulement comme un régime contraint par l'Allemagne. Ce travail ne crée pas à lui seul le débat, mais il apporte des preuves et une interprétation qui en déplacent les termes. Les archives, les enquêtes et la critique des sources permettent ainsi de distinguer ce qui relève d'un souvenir, d'une reconstruction collective ou d'un fait étayé par les sources.

La reconnaissance politique évolue également. Le 16 juillet 1995, le président Jacques Chirac reconnaît la responsabilité de l'État français dans la rafle du Vélodrome d'Hiver des 16 et 17 juillet 1942, au cours de laquelle la police française arrête à Paris et dans sa région des milliers de Juifs, ensuite déportés. Cette déclaration marque une rupture avec les discours qui attribuaient la responsabilité à l'occupant allemand seul. Les procès contribuent aussi à rendre publiques des réalités longtemps contestées ou méconnues. Klaus Barbie, ancien responsable de la Gestapo à Lyon, est condamné en 1987 pour crimes contre l'humanité. Maurice Papon, secrétaire général de la préfecture de la Gironde sous Vichy, est jugé de 1997 à 1998 et condamné pour complicité de crimes contre l'humanité en lien avec la déportation de Juifs. Ces procès ne remplacent pas le travail des historiens : ils obéissent à des règles judiciaires et portent sur des responsabilités pénales, mais ils nourrissent les débats sur la mémoire collective.

Ces débats posent la question du rôle de l'État dans la reconnaissance du passé. La loi dite Gayssot du 13 juillet 1990 réprime notamment la contestation de l'existence des crimes contre l'humanité tels qu'ils ont été définis par le tribunal de Nuremberg. Elle vise à combattre le négationnisme, mais relance aussi une discussion sur les limites de la loi dans l'écriture de l'histoire. Une loi mémorielle peut protéger des victimes et combattre la falsification ; elle ne doit pas pour autant être confondue avec une démonstration historique, qui repose sur la confrontation des sources et le débat scientifique. Le travail de l'historien conserve donc son autonomie, même lorsque ses conclusions ont des conséquences politiques et civiques.

La guerre d'Algérie constitue un autre terrain majeur de débats. De 1954 à 1962, elle oppose le FLN à la France et s'accompagne de violences, de déplacements de population et de fortes divisions. Les mémoires sont plurielles : celles des anciens combattants français, des appelés, des pieds-noirs, des harkis, des immigrés algériens et des familles algériennes ne racontent pas le conflit depuis la même expérience. Pendant longtemps, en France, le terme même de « guerre » est évité dans les textes officiels ; la loi du 18

octobre 1999 adopte officiellement l'expression « guerre d'Algérie ». Ce changement de vocabulaire manifeste l'évolution du rapport public au conflit, sans mettre fin aux désaccords sur les responsabilités et les violences.

Les gestes de reconnaissance alimentent eux aussi les discussions. En 2018, le président Emmanuel Macron reconnaît que Maurice Audin, militant communiste et anticolonialiste arrêté à Alger en 1957, est mort sous la torture pratiquée par des militaires français et que sa mort s'inscrit dans un système rendu possible par les pouvoirs accordés à l'armée. En 2021, le rapport remis par l'historien Benjamin Stora propose des mesures pour favoriser les rapprochements mémoriels entre la France et l'Algérie ; il suscite des réactions divergentes et ne constitue pas, à lui seul, une résolution des désaccords entre les deux pays. Ces exemples montrent qu'une reconnaissance officielle peut modifier le débat, mais ne peut imposer une mémoire commune à des groupes dont les expériences et les attentes restent différentes.

Les débats portent enfin sur la transmission : que commémorer, quels mots employer, quelles archives ouvrir et comment enseigner les violences du passé ? Les commémorations et les discours officiels peuvent rendre visibles des expériences oubliées, mais ils sélectionnent nécessairement certains événements et certains symboles. Les historiens contribuent à élargir la connaissance en confrontant des sources diverses et en replaçant les actes dans leur contexte. Les mémoires, de leur côté, rappellent que le passé conserve une portée affective et politique pour les individus et les groupes. Les désaccords ne se résolvent donc ni par l'effacement des mémoires ni par une histoire réduite à un récit officiel.

Les rapports entre histoire et mémoires suscitent ainsi des débats parce que les sociétés cherchent à la fois à établir les faits, à reconnaître les expériences des victimes et à construire un récit commun. L'histoire critique ne se confond pas avec les mémoires, mais elle les étudie et les confronte aux sources ; les mémoires, multiples et changeantes, influencent les questions posées aux historiens et aux responsables politiques. La reconnaissance publique peut faire évoluer les représentations sans abolir les désaccords : c'est la confrontation argumentée entre enquête historique, témoignages et débat démocratique qui permet de les éclairer.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les débats entre histoire et mémoires tiennent à la différence entre une enquête critique fondée sur les sources et des souvenirs collectifs pluriels, liés aux expériences et aux enjeux du présent. Les travaux historiques, les témoignages, les procès, les commémorations et les reconnaissances officielles font évoluer les récits du passé, comme le montrent les débats sur Vichy et la guerre d'Algérie. Ils peuvent éclairer les faits et reconnaître des expériences, mais ne suppriment pas la pluralité des mémoires.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Exercice 2

10 points

Étude critique de document(s) : « L'évolution du climat et son impact sur les sociétés »

Question Consigne

Sujet p. 3, 4

> En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, répondez à la question suivante : comment le changement climatique est-il devenu un défi global ?

Introduction. Le changement climatique désigne une modification durable du climat. Le réchauffement actuel est principalement dû à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines. Il constitue un défi « global » à la fois parce que le phénomène est planétaire, parce que ses conséquences concernent de nombreuses sociétés et parce qu'aucun État ne peut, à lui seul, en maîtriser les causes.

Le document 1 est un graphique extrait du *Rapport spécial sur le changement climatique et les terres émergées* du GIEC, dans le résumé à l'intention des décideurs publié en 2020. Il compare, de 1850 à 2018, les variations de température par rapport à la moyenne de 1850-1900 pour l'air au-dessus des terres émergées et pour l'air à la surface du globe, terres et océans réunis. Le document 2 est un extrait de *Climats passés, climats futurs*, ouvrage publié en 2019 par le climatologue Jean Jouzel, vice-président du groupe scientifique du GIEC de 2002 à 2015. Il revient sur la prise de conscience du réchauffement dans les années 2000.

Comment le changement climatique est-il devenu un défi global ? Il faut d'abord montrer comment les observations scientifiques en établissent l'ampleur, puis comment ses conséquences et leur médiatisation en font un enjeu social et économique, enfin pourquoi il exige une action collective difficile à organiser.

I. Un réchauffement observé à l'échelle planétaire

Le graphique du document 1 montre une tendance générale à la hausse depuis la fin du XIXe siècle. Les températures annuelles fluctuent, mais la hausse devient particulièrement nette à partir des années 1970-1980 et s'accélère ensuite. En 2018, l'anomalie est d'environ +1 °C pour la moyenne de l'air à la surface du globe et d'environ +1,5 °C au-dessus des terres émergées, par rapport à la période de référence 1850-1900. Ces valeurs sont des lectures approximatives du graphique. Celui-ci montre donc une évolution de long terme, et non une simple succession d'années exceptionnellement chaudes.

La comparaison des deux courbes met en évidence un réchauffement plus marqué au-dessus des terres que pour l'ensemble du globe, qui inclut les océans. Ceux-ci absorbent une partie de la chaleur et se réchauffent plus lentement que les continents. Ils sont néanmoins eux aussi affectés, notamment par le réchauffement, l'acidification et l'élévation du niveau marin. Le phénomène est donc planétaire, mais ses manifestations varient selon les milieux.

Le document 1 ne détaille ni les causes du réchauffement ni les conséquences sociales. Les connaissances scientifiques permettent de compléter le graphique : les émissions dues à la combustion du charbon, du pétrole et du gaz, à l'industrie, aux transports, à l'agriculture et à la déforestation renforcent l'effet de serre. Créé en 1988 par le Programme des Nations unies pour l'environnement et l'Organisation météorologique mondiale, le GIEC évalue les travaux scientifiques disponibles et contribue à établir un constat partagé à l'échelle internationale.

II. Des conséquences concrètes qui mobilisent les sociétés et les acteurs économiques

Le document 2 explique que la prise de conscience s'est renforcée dans les années 2000. Jean Jouzel évoque la canicule de l'été 2003, à laquelle il associe environ 15 000 décès en France et peut-être 75 000 en Europe. Cette catastrophe a montré la vulnérabilité des sociétés, y compris dans les pays développés.

FormaV - document d'entraînement non officiel

L’auteur invite toutefois à la prudence : il ne prétend pas que la canicule de 2003 soit directement attribuable au réchauffement. Les événements extrêmes ont toujours existé ; la question est de savoir si le changement climatique en augmente la fréquence ou l’intensité.

Un événement isolé ne suffit pas à démontrer une évolution du climat : il faut distinguer la météorologie, qui étudie les conditions à court terme, du climat, qui se caractérise sur une longue durée. Cependant, les connaissances scientifiques montrent que le réchauffement accroît certains risques, sans que tous les événements extrêmes puissent lui être attribués de la même manière. Les conséquences peuvent concerner la santé, l’agriculture, l’accès à l’eau, les écosystèmes, les infrastructures et les littoraux. Les sécheresses, les vagues de chaleur, les incendies, certaines inondations, la fonte des glaces et la montée du niveau marin menacent ainsi des populations et des activités dans différentes régions du monde.

Le document 2 présente aussi trois dimensions de la prise de conscience : l’opinion publique, les entreprises et les responsables politiques. Pour les entreprises, le rapport Stern, commandé par le gouvernement britannique et publié en 2006, met en avant le coût économique de l’inaction, susceptible d’être supérieur à celui de mesures de lutte contre le réchauffement. Du côté politique, Jouzel identifie comme moment marquant le discours prononcé par Jacques Chirac au sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg, en 2002 : « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs ». Le texte témoigne ainsi du passage d’un constat principalement scientifique à un problème de société et à un enjeu de décision économique et politique.

Le caractère global du défi ne signifie pas que tous les pays contribuent également au réchauffement ou en subissent les conséquences de façon identique. Les émissions historiques et actuelles sont inégalement réparties, et les populations les plus vulnérables disposent souvent de moins de moyens pour s’adapter. La question climatique est donc aussi une question de justice. Le changement climatique peut aggraver des fragilités et contribuer à des déplacements de population ou à des tensions sur les ressources, sans être pour autant la cause unique des conflits.

III. Une réponse nécessairement collective, mais difficile

Les émissions de gaz à effet de serre s’accumulent dans l’atmosphère et leurs effets dépassent les frontières nationales. Aucun État ne peut donc résoudre seul le problème. La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, adoptée à Rio en 1992, pose notamment le principe de responsabilités communes mais différenciées. Le protocole de Kyoto, adopté en 1997, fixe des objectifs de réduction pour certains pays développés. L’accord de Paris, adopté en 2015, vise à maintenir la hausse de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C et à poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

L’action combine l’atténuation et l’adaptation. L’atténuation consiste à réduire les émissions, par exemple en améliorant l’efficacité énergétique, en développant les énergies bas-carbone, en limitant la déforestation et en transformant les transports et l’agriculture. L’adaptation vise à réduire les dommages déjà attendus ou inévitables, par exemple en préparant les villes aux fortes chaleurs, en renforçant les systèmes d’alerte et en protégeant les littoraux.

Cette coopération est difficile : les États doivent concilier la baisse des émissions avec leurs choix de développement, la lutte contre la pauvreté et leurs intérêts économiques. Les responsabilités et les capacités d’action sont inégales, et les engagements ne garantissent pas toujours des réductions suffisantes. Le document 2 rend compte d’une évolution de la perception des entreprises et des responsables politiques, mais son extrait ne mesure pas les résultats effectifs de leurs actions et n’expose pas les désaccords ou les freins à la coopération.

Confrontation critique des documents. Les deux documents sont complémentaires. Le graphique du GIEC fournit un constat quantifié sur l'évolution des températures entre 1850 et 2018 ; l'extrait de Jean Jouzel explique comment des événements, des arguments économiques et des prises de position politiques ont contribué à la prise de conscience dans les années 2000. Le premier renseigne d'abord sur l'évolution physique du climat, tandis que le second s'intéresse à la construction de cet enjeu dans l'espace public.

Leurs limites doivent être prises en compte. Le graphique ne montre ni les causes détaillées du réchauffement, ni ses effets sociaux, ni les politiques menées. L'extrait de Jouzel, publié en 2019 par un climatologue ayant exercé des responsabilités au GIEC, est un témoignage rétrospectif et sélectif. La formule « me semble-t-il » signale explicitement une interprétation personnelle de la date marquante pour les responsables politiques. Enfin, l'extrait porte principalement sur les années 2000 : il ne retrace pas toute l'histoire de la question climatique.

Conclusion. Le changement climatique est devenu un défi global parce que les observations établissent une hausse durable des températures à l'échelle planétaire, parce que ses effets rendent les sociétés vulnérables et mobilisent l'opinion, les entreprises et les responsables politiques, et parce que ses causes comme ses conséquences dépassent les frontières. Les documents montrent le passage d'un constat scientifique à un enjeu social, économique et politique. La réponse suppose une coopération internationale associant atténuation et adaptation, mais celle-ci reste difficile en raison des inégalités de responsabilité, de vulnérabilité et de capacité d'action.

Confrontation des documents

Document	Nature, auteur et contexte	Apport	Limites
Document 1	Graphique du GIEC, Rapport spécial sur le changement climatique et les terres émergées, résumé à l'intention des décideurs, 2020, p. 8	Compare de 1850 à 2018 les anomalies de température au-dessus des terres émergées et à la surface du globe ; montre une hausse plus forte sur les terres.	Ne détaille ni les causes, ni les conséquences sociales, ni les politiques climatiques.
Document 2	Extrait de Jean Jouzel, climatologue et vice-président du groupe scientifique du GIEC de 2002 à 2015, Climats passés, climats futurs, 2019, p. 50-52	Analyse la prise de conscience de l'opinion, des entreprises et des responsables politiques au cours des années 2000.	Récit rétrospectif et sélectif, qui ne mesure pas les résultats des politiques et comporte une interprétation personnelle.

Les documents associent un constat scientifique quantifié à l'analyse de la mise à l'agenda social, économique et politique du changement climatique.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Repères de la prise en compte internationale du changement climatique

1988	Création du GIEC par le Programme des Nations unies pour l'environnement et l'Organisation météorologique mondiale.
1992	Sommet de la Terre de Rio et adoption de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui affirme notamment le principe de responsabilités communes mais différenciées.
1997	Adoption du protocole de Kyoto, qui fixe des objectifs de réduction pour certains pays développés.
2002	Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg ; Jacques Chirac prononce le discours « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs ».
2003	La canicule en Europe révèle la vulnérabilité des sociétés ; le document 2 rapporte environ 15 000 décès en France et peut-être 75 000 en Europe, tout en appelant à la prudence sur son attribution au réchauffement.
2006	Publication du rapport Stern sur les conséquences économiques du changement climatique.
2015	Adoption de l'accord de Paris : contenir le réchauffement bien en dessous de 2 °C et poursuivre les efforts pour le limiter à 1,5 °C.

Ces repères montrent le passage progressif de l'expertise scientifique à la prise de conscience sociale et aux négociations internationales.

RÉPONSE À RETENIR

Le changement climatique est devenu un défi global parce que les observations scientifiques établissent une hausse durable des températures, parce que ses conséquences touchent concrètement les sociétés et parce que ses causes et ses effets dépassent les frontières nationales. Le graphique du GIEC montre qu'en 2018, par rapport à 1850-1900, le réchauffement atteint environ +1 °C pour l'air à la surface du globe et environ +1,5 °C au-dessus des terres émergées. Jean Jouzel explique que la canicule de 2003 a rendu la vulnérabilité des sociétés plus perceptible, tandis que le rapport Stern de 2006 et le discours de Jacques Chirac à Johannesburg en 2002 ont contribué à faire de la question climatique un enjeu économique et politique.

Comme les émissions ont des effets planétaires et que les pays sont inégalement responsables et vulnérables, aucun État ne peut agir seul. Les négociations de Rio en 1992, le protocole de Kyoto de 1997 et l'accord de Paris de 2015 illustrent la recherche d'une réponse collective. Celle-ci doit combiner la réduction des émissions et l'adaptation, mais reste difficile en raison des intérêts économiques divergents et des inégalités entre pays.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2022/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2022-asie-2-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.